

DECISION DU PRESIDENT n° 2025-273

Objet : Environnement – financement des travaux de confortement de la digue des Grands Crus à Tain l’Hermitage – rejointement du mur

Le Président de la Communauté d’Agglomération ARCHE Agglo

Vu l’arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d’Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l’article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d’Agglomération au Président ;

Considérant que ces travaux sont nécessaires pour consolider la digue et protéger les enjeux situés derrière l’ouvrage des crues centennales de la Bouterne,

Considérant que ces travaux sont éligibles à des financements de l’Etat au titre du fonds vert,

Considérant le plan de financement suivant en € HT :

Postes de dépenses	Montant HT	Montant des subventions	Pourcentage
Travaux de rejointement du mur-digue	60 000,00 €		
Dépense totale	60 000,00 €		
Etat - Fonds Vert		15 000,00 €	25,00%
Total subventions (€ HT)		15 000,00 €	25,00%
Auto-financement (€ HT)		45 000,00 €	75,00%

DECIDE

Article 1 – De solliciter les financements de l’Etat via le fonds vert, et tout autre partenaire financier, pour les travaux de confortement de la digue des Grands Crus à Tain l’Hermitage - rejointement du mur.

Article 2 – De signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l’Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d’ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l’objet dans les deux mois de sa publication :

- D’un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 05/05/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo